



Reprise crédit immobilier suite séparation

Par **JABOUNE76**, le **19/10/2009** à **17:12**

Bonjour

Est-il possible d'effectuer une reprise de crédit d'un achat immobilier, les 2 parties étant d'accord et le repreneur du crédit répondant seul financièrement à un endettement inférieur à 30%.

Quelles sont dans le cas d'une réponse positive les démarches à effectuer.

Merci

Par **JURISNOTAIRE**, le **19/10/2009** à **17:40**

Bonjour, Jaboune76.

Je vous invite à visiter le dossier "Reprise prêt immobilier suite à séparation", dans lequel je traite un dossier similaire. Vous y trouverez quelques explications.

Dans votre cas, seule la banque peut décider si elle est d'accord ou non. Elle est la "maîtresse du jeu".

Si elle est d'accord, il y aura ce que les juristes appellent "délégation" envers celui qui reste dans le prêt, de la charge du remboursement de la moitié du prêt par le co-débiteur "sortant". L'intervention de la banque en fera une "délégation parfaite" qui opérera "novation" (1271 CC § 2).

Votre bien dévoué.